

Appel à projet scientifique 2026-2027

Budget alloué : CHF 30'000 • Date limite pour le dépôt du projet : 8 mai 2026

1. Présentation de la CIPEL

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), organe intergouvernemental franco-suisse, contribue depuis 1963 à la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant lémanique, soit entre la France et la Suisse, et plus particulièrement sur les territoires des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que ceux des cantons de Vaud, du Valais et de Genève.

Les gouvernements lui ont confié le mandat de préserver la qualité des eaux du Léman et de son bassin versant, afin de garantir, à long terme, un écosystème lacustre fonctionnel et résilient, ainsi que le maintien d'usages essentiels tels que l'eau potable, la baignade, la pêche et les activités nautiques.

Son périmètre, d'une superficie de plus de 10 000 km², recouvre le bassin versant du Léman et, plus globalement, du Rhône à l'amont de la frontière franco-suisse.

La CIPEL anime un vaste réseau d'acteurs et de compétences dans les domaines de la gestion de l'eau, de la lutte contre les pollutions ainsi que dans celui de la préservation des milieux naturels aquatiques. Elle permet à de nombreux acteurs de l'eau de partager des connaissances sur des questions scientifiques, techniques ou de gouvernance, à l'échelle de son territoire.

Les principales missions de la CIPEL sont les suivantes :

Surveiller, veiller et alerter : La CIPEL organise la surveillance et le suivi régulier de la qualité des eaux du lac depuis plus de 50 ans. Elle effectue les études nécessaires pour mieux connaître le fonctionnement des milieux aquatiques et pour déterminer la nature, l'importance et l'origine des pollutions.

Recommander, et lorsque c'est nécessaire et possible, prescrire : Sur la base des résultats des suivis et des études réalisées, la CIPEL élabore des recommandations en vue d'atteindre une meilleure qualité des eaux et des milieux aquatiques, qu'elle adresse aux gouvernements suisses et français.

Animer et coordonner les acteurs : La CIPEL fédère sur le long terme l'ensemble des partenaires suisses et français. Elle anime des rencontres multi-acteurs pour promouvoir l'échange d'expériences et susciter des synergies entre les différents acteurs de l'eau.

Informier et sensibiliser : L'information et la sensibilisation aux enjeux de la protection et de la préservation des eaux du lac sont une mission importante de la CIPEL qui vise différents publics-cibles : le grand-public, les associations, les élus, la communauté scientifique et les partenaires institutionnels de la CIPEL.

2. Contexte : état de santé du Léman

Le suivi scientifique met en évidence un bilan contrasté de l'état de santé du Léman. Plusieurs objectifs formulés dans le plan d'action de la CIPEL ont été atteints, confirmant l'évolution du lac vers un état oligotrophe (Indice de Brettum, biomasse algale). Toutefois, l'atteinte de ces objectifs est contrastée par des signaux d'alerte, révélateurs d'une transformation profonde du fonctionnement du lac.

Le Léman fait face aujourd'hui à de nouveaux défis qui impactent le fonctionnement du lac et les services associés :

- Raréfaction des brassages hivernaux complets ;
- Perturbation du réseau trophique ;
- Expansion de la moule quagga ;
- Impacts croissants du changement climatique sur l'hydrodynamique et la disponibilité des nutriments ;
- Présence de micropolluants et de microplastiques dans les eaux.

Ces nouvelles pressions environnementales appellent à une gestion adaptative du fonctionnement du lac.

3. Objectifs de l'appel à projet

L'objectif de l'appel à projet est double : d'une part, soutenir et renforcer les actions scientifiques prévues dans le Plan d'action CIPEL 2021–2030 ; d'autre part, élargir le réseau de collaborations scientifiques afin d'enrichir les approches et les compétences mobilisées. Ces travaux doivent permettre d'améliorer la compréhension des mécanismes en cours et de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action décennal. Celui-ci constitue l'outil stratégique de gestion de la CIPEL : il vise à renforcer les connaissances scientifiques sur le fonctionnement du Léman et de son bassin versant, à anticiper les trajectoires futures du lac et à fournir des bases scientifiques robustes pour éclairer les stratégies de gestion et d'adaptation.

Le projet doit s'inscrire dans la continuité des axes de recherche et thématiques associées (listés ci-après), en explicitant leur valeur ajoutée scientifique et opérationnelle au plan d'action (résultats attendus, rapports, outils, indicateurs, bases de données, supports de valorisation).

Axe 1 – Fonctionnement du Léman dans un contexte de changement climatique

Objectif : Améliorer la compréhension du fonctionnement du lac et de son bassin versant face aux évolutions climatiques.

Thématiques associées :

- Impact du changement climatique sur le fonctionnement du Léman et de son bassin versant
- Efficacité des processus hydrodynamiques
- Dynamique de fertilisation en nutriments de la couche euphotique
- Interactions entre quantité et qualité des eaux
- Fonctionnement de la zone hypoxique
- Relargage du phosphore depuis les sédiments

Fiches actions concernées :

- T3.1 – Étude prospective de l’hydrologie
- T3.3 – Compréhension globale de l’écosystème lacustre
- T12.1 – Phosphore dans le Léman

Axe 2 – État écologique et évolution de la biodiversité

Objectif : Suivre et comprendre les dynamiques biologiques et les pressions émergentes et leurs impacts sur l’écosystème lacustre.

Thématiques associées :

- Évolution de la biodiversité
- Caractérisation et dynamique de la zone hypoxique
- Espèces exotiques envahissantes
- Blooms algaux

Fiches actions concernées :

- T2.2 – Surveillance et prédiction des blooms
- T3.3 – Fonctionnement global de l’écosystème
- T6.1 – Espèces exotiques envahissantes

Axe 3 – Pollutions et pressions anthropiques

Objectif : Caractériser la présence, les flux et les impacts des micropolluants et microplastiques dans le Léman et ses affluents.

Thématiques associées :

- Quantification des microplastiques (apports atmosphériques, colonne d’eau, compartiments biotiques)
- Surveillance des micropolluants dans l’eau (affluents et lac), les sédiments et les compartiments biotiques
- Effets des micropolluants sur les organismes (affluents et lac)

Fiches actions concernées :

- T7.1 – Microplastiques
- T8.4 – Micropolluants

Le détail des actions peut être consulté dans le plan d'action 2021-2030. L'état d'avancement des actions est consultable dans le rapport d'activité 2025 de la CIPEL.

Plusieurs bases de données sont accessibles pour appuyer les projets :

- Physico-chimie, phytoplancton, zooplancton, transparence au point SHL2 (les données disponibles sont consultables sur si-ola.inrae.fr) ;
- Micropolluants dans le Léman : base de données au point SHL2.

4. Modalités de candidature

Qui ?

L'appel à projet s'adresse à l'ensemble des institutions scientifiques et environnementales (bureau d'études, universités, instituts de recherche, musées, jardins botaniques, associations) qui souhaitent contribuer à l'avancée du plan d'action 2021-2030 de la CIPEL.

Quand ?

Les candidatures peuvent être adressées **jusqu'au 8 mai 2026**, à l'adresse suivante : cipel@cipel.org. L'évaluation des projets sera effectuée par un comité d'évaluation du 15 au 31 mai 2026.

Les résultats de l'évaluation seront transmis au plus tard le 31 mai 2026. Le projet retenu recevra une convention de subvention de la CIPEL.

Comment ?

Les propositions doivent être adressées au secrétariat de la CIPEL (cipel@cipel.org) et doivent contenir les informations suivantes (10 pages maximum) :

- Le nom, l'affiliation et le courriel de la personne qui propose le projet, ainsi que les personnes associées au projet ;
- Une description de la structure à laquelle la personne référente du projet est affiliée ;
- Un résumé du projet en 300 mots maximum ;
- Une description de la proposition de projet incluant les objectifs, la méthodologie, les résultats et les livrables attendus ;
- La forme des résultats et des livrables (rapport, modèle, base de données, vidéo, etc.) ;
- Le calendrier prévisionnel du projet (2026-2027) ;
- Le budget détaillé, jusqu'à 30'000 CHF.

Les projets seront évalués par un comité restreint composé des membres du Conseil scientifique de la CIPEL, selon les critères suivants :

- Pertinence stratégique (cohérence avec le plan d'action, compréhension des enjeux, valeur ajoutée, et utilité pour la gestion) ;
- Qualité scientifique et technique (objectifs, méthodologie, faisabilité, originalité, incertitudes) ;
- Faisabilité opérationnelle (budget cohérent avec les objectifs, calendrier, ressources humaines, accès aux données) ;
- Organisation et gouvernance (gouvernance du projet, coordination avec la CIPEL, et partenariats) ;
- Impact(s) et valorisation (qualité des livrables, impact attendu, pérennité du projet et valorisation).

Le rapport final du projet retenu pourrait faire l'objet d'une publication dans le rapport scientifique de la CIPEL.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le secrétariat de la CIPEL :

☎ +41 (0)22 365 44 33 - ✉ cipel@cipel.org

Documents téléchargeables :

- [Plan d'action 2021-2030](#)
- [Rapport d'activités 2025](#)
- [Rapport scientifique 2025](#)
- [Tableau de bord 2025](#)